

# Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2020-2021 : modification

NOR : MENC2011815N  
Note de service du 27-5-2020  
MENJ - DREIC – DIVSS

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux directrices et directeurs des ressources humaines ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux chefs d'établissement

En raison du contexte sanitaire lié au Covid-19, la note de service n° 2019-196 du 14 janvier 2020 relative aux Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2020-2021, est modifiée par les dispositions du présent texte pour ce qui concerne les dates d'échéance de dépôt de candidatures des programmes figurant ci-dessous. Nous vous invitons à vous référer au nouveau calendrier ainsi présenté.

## 1 - Programme Jules Verne

**Durée** : une année scolaire, renouvelable, après autorisation, deux fois

**Public concerné** : enseignants des premier et du second degrés de l'enseignement public, de toutes les disciplines et dans l'ensemble des filières

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/cid52924/programme-jules-verne.html>

**Opérateur** : Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS), Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) - ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

### Dates limites

Dépôt des candidatures par courrier à la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) d'origine de l'enseignant

Entretien de l'enseignant avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic)

Réunion préparatoire organisée par la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) avec l'ensemble des candidats retenus

**Printemps 2020** Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la Dareic de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les Services de coopération et d'action culturelle des ambassades des pays d'accueil

**29 juin 2020** Transmission de l'ensemble des candidatures à la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

### **3 - Échange franco-allemand pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public**

**Durée :** une année scolaire renouvelable une fois

**Public concerné :** enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré ayant au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne

**Descriptif :** <https://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>

**Opérateur :** Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

**Contact :** [dgesco.formation@education.gouv.fr](mailto:dgesco.formation@education.gouv.fr), téléphone : 01 55 55 31 59

Dates limites

**janvier 2020** Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision.

[Dossier de candidature téléchargeable sur eduscol](#)

Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), sous couvert du recteur, par la Dareic :

- des dossiers de candidature par département (y compris ceux avec avis défavorable) ;

**17 février 2020**

- de la liste des candidats retenus ;

- de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne.

La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature

**Avril 2020** Réunion de la commission de répartition franco-allemande

- Fin mai 2020** Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours)
- à défaut fin juin 2020**
- Fin juin 2020** Envoi des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand aux candidats par les IA-Dasen
- Août 2020** Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj
- Janvier 2021** Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus)  
Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé :
- à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ;
- 10 mai 2021**
- à la Dgesco, bureau de la formation des enseignants (Dgesco C1-2) ;
  - à l'Ofaj ;
  - au responsable du Land d'affectation.

**Informations complémentaires :**

- Informations sur le programme d'échange :  
<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm> et  
<http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>
- Téléchargement du dossier de candidature en format numérique :  
<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm>
- Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne :  
<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>
- Pour un accueil réussi des enseignants allemands :  
<http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html>

## **5. Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public**

**Durée :** deux semaines consécutives

**Public concerné :** enseignants du second degré de l'enseignement public

**Descriptif :** <https://eduscol.education.fr/cid131939/sejours-professionnels.html>

**Opérateur :** France Éducation international (FEI)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

**14 octobre 2019** Ouverture des inscriptions en ligne <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

**15 mai 2020** Date limite des inscriptions en ligne  
Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique

**30 mai 2020** Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat

**29 juin 2020** Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature avec les avis hiérarchiques par voie postale à FEI

**Informations complémentaires :**

un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les 3 ans.

en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : [sejours-professionnels@ciep.fr](mailto:sejours-professionnels@ciep.fr)

Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré

**Durée :** deux semaines consécutives

**Public concerné :** enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)

**Descriptif :** <https://eduscol.education.fr/cid131939/sejours-professionnels.html>

Opérateur : France Education international (FEI)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

Ouverture des inscriptions en ligne : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

**29 mai 2020** Date limite des inscriptions en ligne

**29 juin 2020** Transmission des dossiers originaux de candidature au FEi, avec copie à la DAREIC

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et par délégation,  
La secrétaire générale,  
Marie-Anne Lévêque